



Avoir un visa pour un expulsé ???

Par **couplefrancoalbanais**, le **23/03/2013** à **15:50**

Bonjour, ensuite à mon histoire (mon ami albanais expulsé) j'aimerais savoir si c'est possible de faire une demande de visa (courte ou longue) malgré une expulsion ? et j'ai entendu dire qu'il y a des recours à l'expulsion, quels sont ils ?
Je voudrais préciser qu'il a été expulsé en Italie mais pour toute l'Europe.
merci

Par **citoyenalpha**, le **24/03/2013** à **18:04**

Bonjour
à partir du moment où une personne a été expulsé les consulats ne délivrent un visa que si la délivrance de ce visa est de droit (en général pour les ressortissants étrangers conjoint d'un ressortissant français)
à défaut le consulat refuse toute demande (au minimum pour 5 ans)
Restant à votre disposition

Par **couplefrancoalbanais**, le **24/03/2013** à **22:03**

Merci, excusez moi si ma question est stupide mais dans le doute je préfère demander pour vous " conjoint" signifie forcément "lié par les liens du mariage " ? ou il suffit que je dise qu'il vit avec moi ?

Par **amajuris**, le **24/03/2013** à **23:04**

bsr,rnen la matière conjoint est synonyme d'époux donc mariés.rncdt